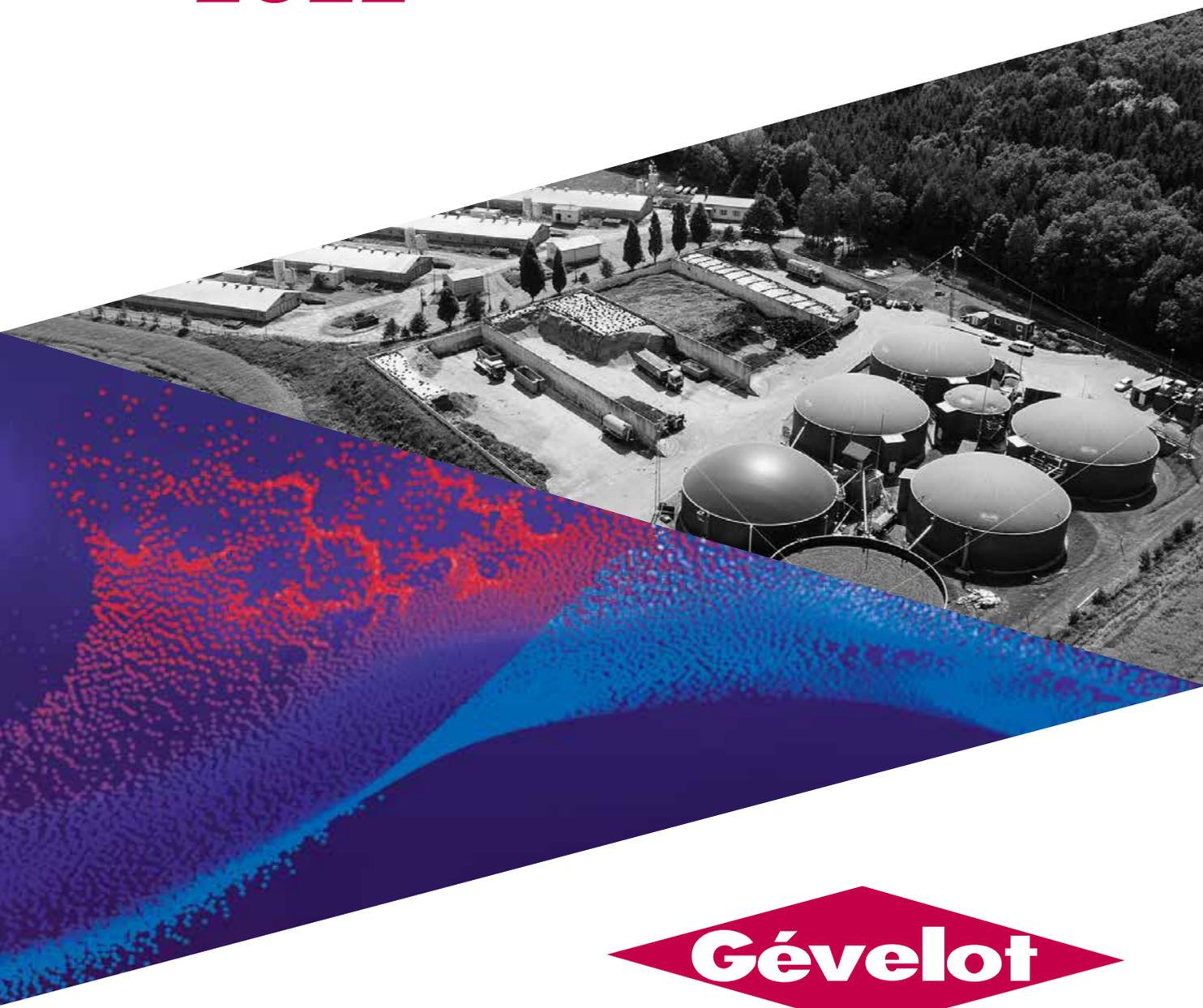

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022



Gévelot

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION

LE GROUPE GÉVELOT	PAGE 5
NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES	PAGE 6
- NOS RESSOURCES	PAGE 6
- NOTRE ACTIVITÉ	PAGE 6
- NOTRE CRÉATION DE VALEUR DURABLE	PAGE 7
NOS RESSOURCES	PAGE 8
NOTRE OFFRE	PAGE 10

2. ENJEUX RSE

NOTRE DÉMARCHE DE SÉLECTION DES RISQUES	PAGE 13
PÉRIMÈTRE ET MAÎTRISE DES RISQUES	PAGE 13
ET OBJECTIFS POUR LES RÉDUIRE	
- DOMAINE SOCIAL	PAGE 16
- DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	PAGE 26
- DOMAINE SOCIÉTAL	PAGE 30
- DOMAINE ÉTHIQUE ET CORRUPTION	PAGE 32

3. PERSPECTIVES

PAGE 37

4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

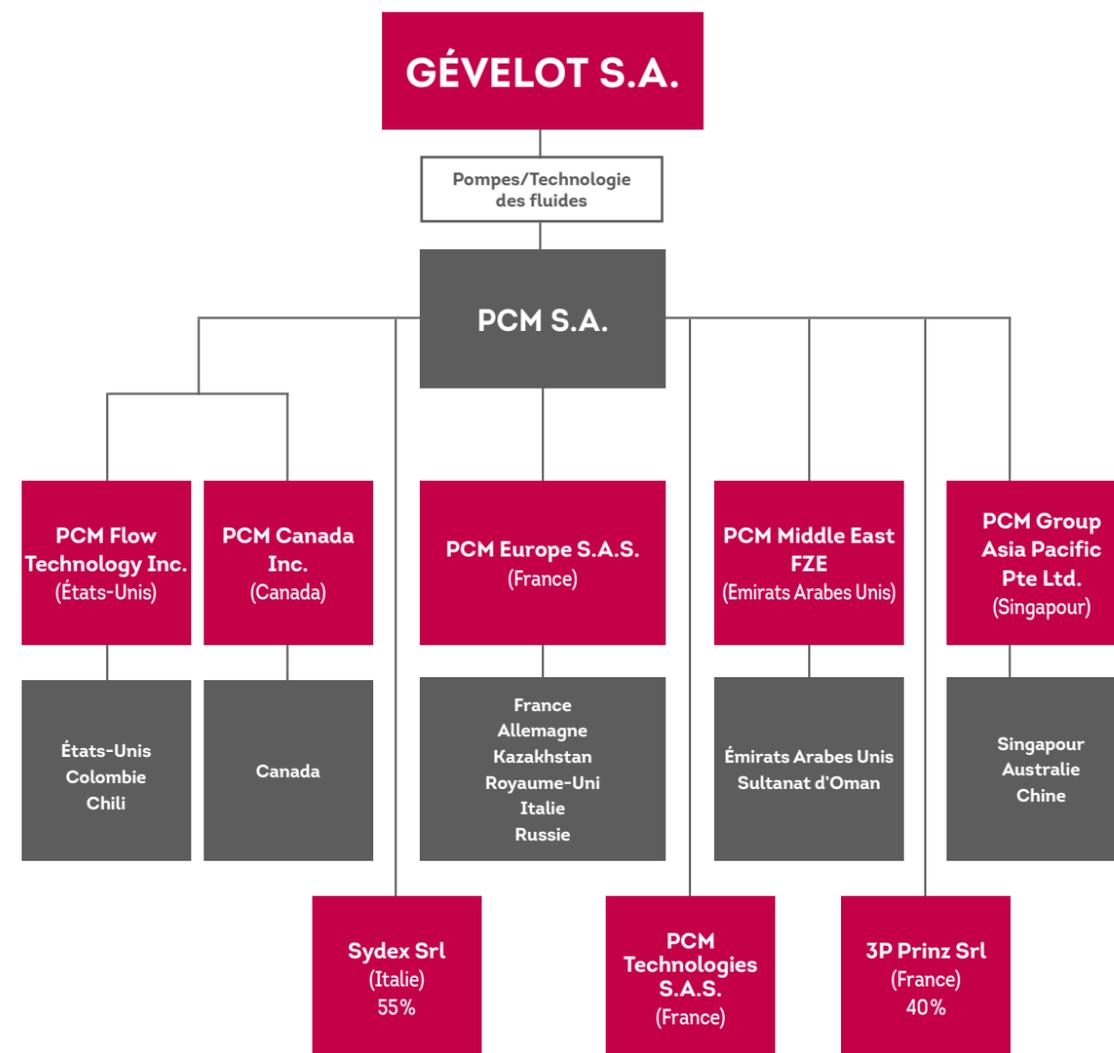
PAGE 39

- RAPPORT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	PAGE 40
---	---------



LE GROUPE GÉVELOT

Le Groupe Gévelot est constitué de Gévelot SA (holding) et essentiellement du secteur Pompes détenu au travers de sa filiale, PCM SA (holding du Groupe PCM).



1. PRÉSENTATION

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

NOS RESSOURCES



Humaines

- **686** collaborateurs
- **52** nationalités
- 1 charte télétravail



Industrielles

- **4** sites industriels principaux (France, Canada, Chine)
- **9** ateliers d'assemblage et services (Oman, USA, UK et Australie, Kazakhstan)
- **+ de 39 500 m²** de surface de fabrication, d'usinage et d'assemblage
- **25** entités réparties sur tous les continents



Intellectuelles

- Centre technologique (test des fluides, labo élastomères, métrologie)
- **22** personnes au sein du département R&D
- **36** brevets actifs



Financières

- **9,8 M€** d'investissements



Sociétales

- 1 Code de déontologie
- 1 politique Achats
- 1 Responsable Conformité
- **+ de 2 000** Fournisseurs



Environnementales

- 1 politique QHSE
- Certifications **ISO 9001** tous les sites de fabrication et **14001** (UK et Colombie) et **45001** (UAE)

NOTRE ACTIVITÉ

Notre vision

Rester fidèles à notre **esprit de pionnier**, être un **partenaire fiable** à la disposition de nos clients et fournir des solutions de traitement des fluides et des services innovants et rentables. Les valeurs du Groupe Gévelot guident toutes nos activités.

Nos valeurs

Faire partie du Groupe Gévelot, c'est s'investir au jour le jour pour la **RÉUSSITE DU CLIENT**. Le futur du Groupe dépend de collaborateurs talentueux, dynamiques et compétents qui partagent tous les valeurs du Groupe : **ENGAGEMENT**, **RESPECT** et **EXCELLENCE**.

La stratégie

Le Groupe a déterminé une stratégie globale dans le but de satisfaire ses clients finaux et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de sa vision et de sa mission.

Les leviers qui faciliteront cette stratégie sont :



UNE PROXIMITÉ PARTOUT DANS LE MONDE



L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE



L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE



LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DES COLLABORATEURS ET LEUR SÉCURITÉ

Notre excellence opérationnelle



- Organisation en **mode projet**
- Système de gestion par la **qualité et intégration verticale**
- **Expertise unique** en technologies et systèmes de pompes à déplacement positif

Notre mission

Notre mission est de fournir à nos clients les meilleures solutions techniques et services pour le traitement de leurs fluides complexes grâce à notre expertise unique en technologies et systèmes de **pompes à déplacement positif** pour le levage, transfert, dosage, mixage et remplissage tant sur les marchés du **Oil & Gas** que de l'**Agroalimentaire** et de l'**Industrie**.



POMPE À DÉPLACEMENT POSITIF



OIL & GAS



AGRO-ALIMENTAIRE



INDUSTRIE

NOTRE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

Humaines

- + de 95% des managers accompagnés à la conduite du changement
- 59% des collaborateurs formés



COLLABORATEURS FORMÉS

Financières

- **+ de 3 900** clients
- **135,4 M€** de CA
- **3,7 M€** impôts et taxes versés en France et à l'étranger

Sociales et sociétales

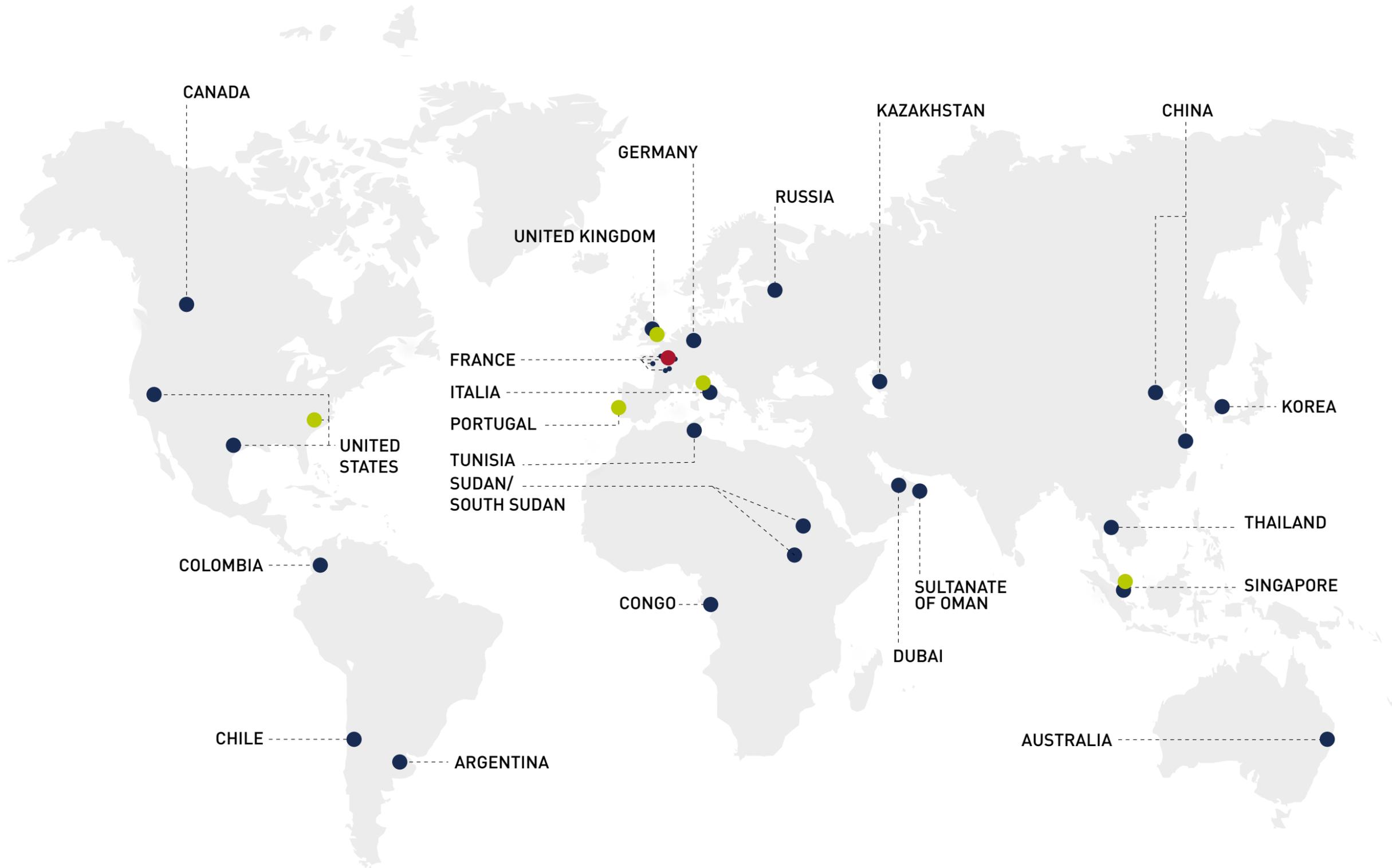
- Collaboration avec ESAT locaux
- 1 comité RSE par géopôle
- Dons de matériel informatique et pompes à des écoles
- 1 charte d'achats responsables

Environnementales

- Éco-conception
- **511 T** déchets industriels revalorisés
- Sensibilisation des salariés du Groupe aux éco-gestes

NOS RESSOURCES

” Le Groupe accompagne ses clients partout dans le monde ”



NOTRE OFFRE

Fondé en 1932, le Groupe PCM est aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs de solutions et d'équipements de traitement des fluides dans le monde. Notre spécialité est de développer des solutions de pompage pour le transfert et le dosage de produits abrasifs, fragiles, visqueux, corrosifs, chauds et lourds.

Présent partout dans le monde, le Groupe propose, aux industriels du secteur agroalimentaire, industriel et pétrolier, une large gamme de produits comprenant des systèmes de transfert, de dosage, de mélange, de remplissage, des pompes à cavités progressives, des pompes péristaltiques ainsi que pour le secteur pétrolier, des pompes pour l'activation de puits et pour le transfert en surface.

Nos prestations de services comprennent l'ingénierie, l'installation, la maintenance, le co-développement, la consultation, la formation, la fourniture de pièces de rechange, les réparations et les mises aux normes ainsi que les tests, l'installation, l'optimisation du service.



PÉTROLE ET GAZ



AGROALIMENTAIRE,
COSMÉTIQUE
ET PHARMACEUTIQUE



INDUSTRIE

PCM est l'un des principaux fournisseurs de systèmes Artificial Lift pour l'**industrie pétrolière en amont** et de services associés axés sur la **gestion de la performance** et de **pompes et systèmes API** pour l'industrie pétrolière, en amont et en aval, et propose des services associés (gestion de projets, ingénierie, maintenance sur site).

Notre mission est de comprendre avec précision les demandes et les attentes de nos clients, de leur fournir les **outils de contrôle les plus performants** et ce faisant, de leur offrir **la solution innovante** la mieux appropriée et la plus **rentable économiquement pour leur application**.



PCM est spécialisé dans le transfert, le dosage, le mélange et le remplissage de fluides abrasifs, fragiles, visqueux et corrosifs. PCM optimise les processus industriels tout en veillant au respect des normes alimentaires les plus strictes.



PCM offre des solutions techniques polyvalentes, simples, robustes et faciles à entretenir, conçues pour s'adapter aux besoins futurs. Quels que soient les produits avec lesquels nos clients travaillent, peu importe qu'ils soient abrasifs, fragiles, visqueux, corrosifs, chauds ou lourds, ils nécessitent un traitement spécial.





NOTRE DÉMARCHE DE SÉLECTION DES RISQUES



9 CONTRIBUTEURS



39 THÉMATIQUES



9 PRIORITÉS

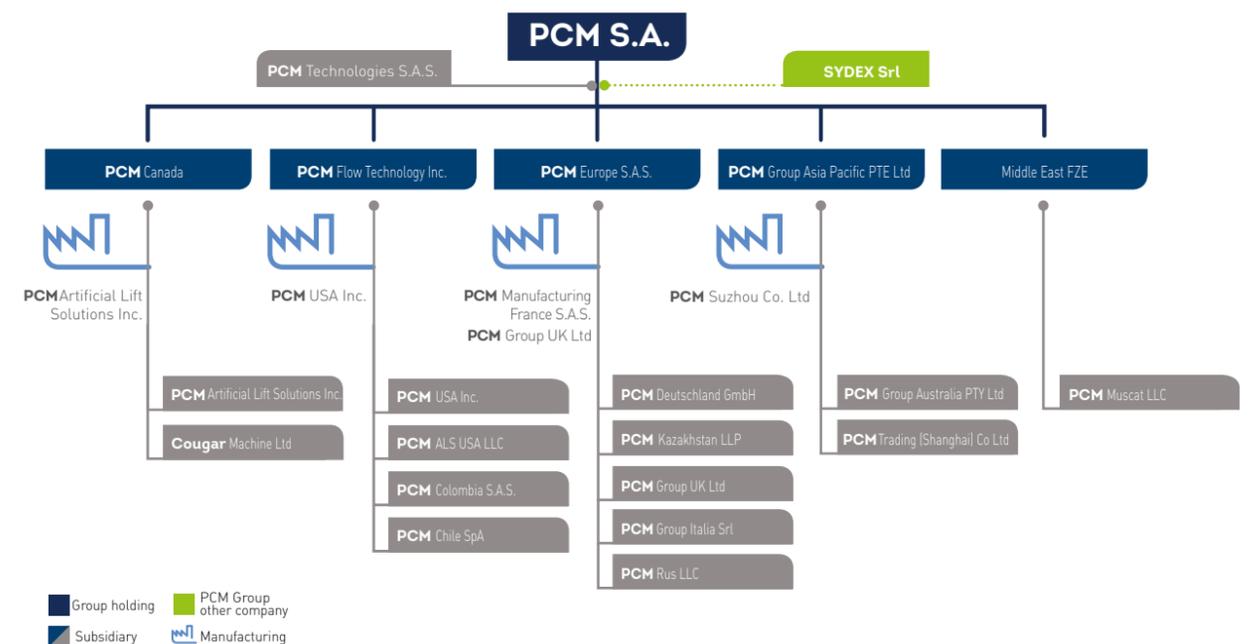
Depuis l'été 2022, un groupe de travail s'est constitué afin d'identifier les risques RSE.

Ainsi, 9 contributeurs ont étudié ensemble les 14 thématiques citées dans le décret d'application de l'ordonnance transposant la directive européenne et ont analysé

les risques liés également à nos relations d'affaires, à notre activité. L'ensemble a été positionné en adéquation avec les 17 Objectifs Développement Durable de l'ONU.

PÉRIMÈTRE ET MAÎTRISE DES RISQUES

Gévelot SA n'ayant qu'une activité de holding, la présente Déclaration de Performance extra financière du Groupe Gévelot est donc établie sur l'activité 2021 du Groupe PCM, notre unique secteur d'activités.



2. ENJEUX RSE

Le périmètre retenu pour l'élaboration de la Déclaration de performance extra financière pour l'année 2022 est :

- La France (PCM SA, PCM Europe SAS, PCM Manufacturing France SAS et PCM Technologies SAS),
- L'Italie (PCM Group Italia Srl),
- L'Allemagne (PCM Deutschland GmbH),
- Le Royaume-Uni (PCM Group UK Ltd),
- La Chine (PCM Suzhou et PCM Trading Shanghai),
- Le Moyen-Orient (PCM ME FZE et PCM Muscat)
- Les USA (PCM USA Inc),
- Le Canada (PCM ALS Inc., Cougar Machine Ltd),
- L'Australie (PCM Group Australia PTY Ltd),
- La Colombie (PCM Colombia S.A.S).

Cet échantillon représente 92% de l'effectif total du Groupe Gévelot, et près de 92% du Chiffre d'Affaires consolidé 2022.

En termes d'implantation industrielle, les bâtiments administratifs et de production des entités du périmètre DPEF représentent plus de 90% de la surface industrielle totale du Groupe.

L'entreprise a procédé conformément aux articles : L. 225-102-1 et R.225-104 du Code

de commerce à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Les principaux risques identifiés au regard des thématiques classées précédemment selon les grands chapitres et en adéquation avec les 17 Objectifs Développement Durable de l'ONU sont présentés ci-dessous :



DOMAINE SOCIAL



- Garantir l'application de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité pour un objectif zéro accident
- Renforcer l'attractivité pour recruter des talents
- Maintenir la qualité du dialogue social
- Garantir l'adéquation entre les compétences de nos collaborateurs et les prérequis de leurs métiers
- Développer la responsabilité sociale de l'entreprise

DOMAINE ENVIRONNEMENTAL



- Réduire l'impact environnemental en optimisant la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco-responsables en veillant à appliquer la réglementation
 - Élargir le champ de certification ISO du Groupe
 - Développer la conception de pompes éco-conçues
 - Valoriser, recycler nos déchets
 - Favoriser une alimentation responsable, équitable et durable

DOMAINE SOCIÉTAL



- Garantir la bonne pratique des achats responsables
 - Déployer la démarche d'achats responsables
 - Défendre une éthique des affaires

DOMAINE ÉTHIQUE ET CORRUPTION



- Prévenir et lutter contre la corruption
 - Garantir la Conformité
 - Sensibiliser à travers le Code de déontologie, des formations et des e-learning
 - Protéger les données
 - Prévenir du délit d'initié
- Garantir l'éthique au sein du Groupe
 - Mise à disposition d'un dispositif d'alerte professionnelle
 - Prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes)
- Lutter contre l'évasion fiscale et la corruption

Il est noté que les thématiques « conséquences sur le changement climatique » et « lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable » et « actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives » ne concernent pas le Groupe Gévelot au regard de ses activités.



Domaine Social

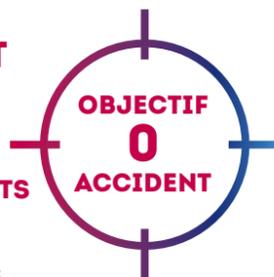
GARANTIR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ POUR UN OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT

Enjeu

Safety First. C'est l'objectif n°1 du Groupe qui est resté jusqu'en 2020 en constante amélioration passant de 24 accidents en 2014 à 9 en 2018, 7 accidents en 2019, 2 en 2020. En 2022, nous avons divisé par deux le nombre d'accidents: 8 accidents en 2021 et 4 accidents en 2022.

Pour poursuivre la diminution du nombre d'accidents, PCM s'est engagé à mener plusieurs projets visant l'amélioration des conditions de travail en collaboration étroite avec les membres du CSSCT et des opérateurs, conformément à la démarche ISO 45 001.

SAFETY FIRST OBJECTIF N°1 DU GROUPE



Plus qu'un slogan, «SAFETY FIRST» est l'expression de la volonté du Groupe d'assurer de la façon la plus efficace qui soit la sécurité de l'ensemble de ses salariés.

«Nous allons continuer à croître et à apporter une contribution positive à la société par la réalisation de projets et de produits de qualité en toute sécurité (...) Notre système de management QHSE est un facteur clé de succès pour PCM. À ce titre, l'engagement de chacun est essentiel.» Mario Martignoni, PDG de Gévelot; extrait de notre Politique QHSE Groupe.

Aussi, PCM mobilise et dédie des ressources matérielles et humaines pour que la sécurité soit au-delà de la priorité managériale, une vraie valeur pour chaque salarié. L'implication de la direction, la formation, les investissements techniques, la culture d'entreprise sont autant de preuves d'engagement pour atteindre l'objectif fixé.

Les actions mises en œuvre

■ L'implication de la direction

Elle se traduit dans les faits par une participation active et mensuelle aux inspections HSE; ces inspections HSE consistent à évaluer le facteur humain au travail en vérifiant que les consignes de sécurité (issues de secours dégagées, accès aux extincteurs...) et environnementales (produits chimiques sur rétention, le tri sélectif...) sont comprises et respectées. En complément, des audits de poste sont réalisés afin cette fois-ci d'évaluer le poste en lui-même, en vérifiant si celui-ci est adapté au travail et s'il peut être optimisé.

Afin de gagner en réactivité et accroître le niveau de culture sécurité de ses collaborateurs, PCM s'est engagé depuis 2022 à multiplier ses relais Sécurité dans ses workshops. Cette démarche a débuté chez PCM Manufacturing France S.A.S. et s'est traduite par la sensibilisation en interne de plusieurs opérateurs aux principes fondamentaux de la prévention des risques en entreprise. Avec des mandats d'un an renouvelable, ces 6 premiers opérateurs qualifiés

forment une équipe pluricompetente afin d'assurer, durant 2h/semaine maximum, des missions ponctuelles d'Hygiène Sécurité Environnement, supervisées par l'Ingénieur HSE Groupe, telles que :

- Former les opérateurs à la conduite d'engins (pont-roulant, gerbeur)
- Contribuer à l'organisation et l'animation des journées de la santé, sécurité et environnement
- Contribuer aux analyses incidents et à la recherche de solutions
- Garantir un bon respect des règles Santé Sécurité Environnement
- Assurer la fermeture et mise sous alarme du site de Champtoce sur Loire.

Les objectifs sont simples, accroître le niveau général de culture sécurité dans l'usine en montant individuellement les collaborateurs en compétence, gagner en réactivité sur la prise en compte des incidents, et enfin, offrir la possibilité aux collaborateurs de proposer leurs idées et de monter des projets d'amélioration des conditions de travail.

La direction est également partie prenante dans la validation des règles de sécurité et les a diffusées en 2022 via un flyer QHSE disponible en 3 langues (Français, Anglais et Chinois).

Les revues de direction rappellent enfin les divers accidents survenus dans l'année écoulée et permettent une validation des mesures correctives et préventives adaptées.

■ La formation

PCM s'engage à améliorer la culture sécurité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe en mettant à disposition des modules régulièrement mis à jour de formation e-learning HSE (ou formation en ligne), en dispensant des formations dédiées au poste occupé (pontier élingueur, habilitation électrique, gestes et postures, SST, Guide - Serre-File...).

La volonté de cadrer la démarche engagée se concrétise par la formation au système normatif ISO 45001 pour lequel le Groupe prépare sa certification. De plus, PCM s'est engagé à multiplier les relais sécurité au sein de ses usines. L'opération a donc démarré en France avec la formation interne de 6 opérateurs au fondamentaux de la prévention des risques.

■ Les investissements techniques

PCM donne les moyens à ses collaborateurs de travailler en sécurité grâce aux équipements (Équipement de Protection Individuelle), au matériel (système de suggestions, boîte à idées) et aux innovations (nouvelles machines à Commande Numérique).

Un budget est toujours alloué à l'approvisionnement des équipements individuels et collectifs contre la Covid-19: masques, gel hydroalcoolique, produit virucide, écrans de protection, visières, combinaisons...

Un budget significatif est par ailleurs alloué pour des projets visant à :

- Améliorer les équipements de travail,
- Favoriser l'ergonomie aux postes,
- Optimiser les moyens de protection collectifs et individuels.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue s'étalant sur plusieurs années. Depuis fin 2022, une nouvelle dimension est apportée lors de la réflexion et conception des équipements, en effet, l'objectif est d'apporter un regard «Santé» afin de diminuer l'apparition de TMS. Un travail est donc mené pour diminuer le poids des outils utilisés, créer des équipements de manutention automatisés, et offrir aux opérateurs des moyens techniques innovants tels que des exosquelettes, en étude courant 2023.

En parallèle de ces projets améliorant les conditions de travail des opérateurs, PCM s'engage aussi à optimiser la sécurité et sûreté de son site en France. Cela s'est traduit par le remplacement complet de la centrale incendie et l'optimisation du système anti-intrusion.

■ La culture d'entreprise et la communication

Afin que la sécurité soit perçue comme une valeur et non comme une contrainte, PCM organise depuis 2017 des événements dédiés à la sécurité. L'objectif est de sensibiliser chaque participant volontaire à une thématique spécifique telles que la prévention sur la sécurité routière, l'échauffement avant la prise de poste, l'organisation et l'ergonomie des postes de travail, les risques liés aux opérations de soudage. Pour l'année 2021, le contexte sanitaire dû à la pandémie de la COVID-19 avait contraint PCM à annuler la journée sécurité afin d'éviter les rassemblements et clusters. Cet événement a pu avoir lieu en 2022 sous forme de différents ateliers. Les thèmes abordés cette année ont été : Présentation Flyer QHSE, sensibilisation à

la sécurité routière avec la présence d'une voiture tonneau, sensibilisation aux risques chimiques, formation équipiers de première intervention.

Un site intranet est également disponible pour communiquer largement et régulièrement sur les projets clés liés à chaque objectif et sur les résultats atteints. Cet intranet permet également de diffuser une communication plus vaste sur les événements passés et à venir au sein de PCM.

Les retours d'expériences liées au partage des incidents survenus sur chaque site nous ont permis d'anticiper et d'éviter des accidents supplémentaires. Ce partage d'expérience fait l'objet d'une animation mensuelle appelée « safety yokoten » instaurée en 2020 au niveau régional et étendue en 2021 au niveau pays. Enfin, comme la sécurité est l'affaire de toutes et tous, la performance individuelle et collective est évaluée annuellement en tenant compte des résultats sécurité atteints.

Les résultats et KPI

■ KPI :

LTI (Lost Time Incident) : 4 accidents ont été constatés en 2022 contre 8 en 2021. Cette diminution a été le résultat de plusieurs projets Santé Sécurité Environnement qui nous ont permis de nous rapprocher de notre objectif majeur : 0 accident. Néanmoins le chemin est encore long pour parvenir à cet objectif, nous nous devons de poursuivre nos efforts. Les facteurs de risques liés à ces accidents ont été identifiés pour permettre au Groupe d'engager les mesures adaptées :

- Favoriser l'ergonomie des postes,
- Améliorer la sécurité des machines,
- Évaluer et réduction de l'exposition aux risques chimiques.

Les entités françaises représentent en grande majorité l'activité de PCM, c'est la raison pour laquelle un focus est particulièrement réalisé sur ERWA.



*ERWA : Europe et Afrique de l'Ouest

Tf (taux de fréquence) : 5 pour le Groupe (8,58 en ERWA).

Le taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, accidents survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail) est étroitement en lien avec l'augmentation du nombre d'accident. PCM a enregistré dans le passé un Tf de 9,78 en 2021, 3,79 en 2020, de 11,91 en 2019 contre 10 en 2018.

Tg (taux de gravité) : 0,09 pour le Groupe (0,15 en ERWA)

Nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées contre 0,43 en 2021, 0,02 en 2020, 0,46 en 2019, et 0,37 en 2018. Il a été fait le choix de comptabiliser les journées perdues par incapacité temporaire, en journées calendaires (samedi et dimanche inclus).

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ POUR RECRUTER DES TALENTS

Enjeu

Le Groupe s'engage à être, vis-à-vis de ses collaborateurs, un employeur responsable dans toutes ses activités, dans le but de favoriser l'engagement et la créativité qui sont des éléments essentiels de sa réussite.

Pour promouvoir l'attractivité du secteur et participer à la formation des futurs collaborateurs du Groupe, un effort particulier sur l'alternance avait été engagé depuis plusieurs années. La situation sanitaire 2020-2021 avait conduit à une réduction temporaire des alternants, la priorité ayant été donnée à la continuité de l'activité. La gestion de la relation école a été relancée courant 2022, notamment sur les métiers en tension et en dehors de la France.

Par ailleurs, depuis 2019, le Groupe a décidé de s'engager pour renforcer la mixité en participant à des actions visant à promouvoir l'industrie auprès de diverses populations d'élèves. En effet, comme dans l'ensemble du secteur industriel, les femmes s'orientant sur des métiers techniques représentent encore un faible pourcentage des candidatures et donc des effectifs.

Afin d'accroître la mixité dans le Groupe, et de participer à l'attractivité du secteur industriel, les entités françaises du Groupe ont décidé d'adhérer à l'association « Elles Bougent » qui promeut auprès de collégiennes et lycéennes les métiers de l'industrie.

Enfin, le Groupe a renforcé son accompagnement auprès des Seniors, d'une part par le biais de dispositifs d'accompagnement aux fins de carrière pour les collaborateurs éligibles, soit en encourageant le recrutement de personnes expérimentées lorsqu'il s'agit de renforcer les équipes. Le Groupe entend ainsi développer une forte mixité, gage de réussite et d'engagement.

La politique

Le Groupe favorise un relationnel entre collègues fondé sur la courtoisie, la considération, la reconnaissance et la discrétion.

Gévelot veille à ce que les relations au sein de ses entités s'opèrent dans la transparence et l'équilibre.

Le Groupe s'assure en particulier que les entités se transmettent des informations exactes et sincères, et que lorsqu'elles sont amenées à avoir entre elles des relations d'affaires, elles observent avec la même vigilance la loyauté qui est due aux clients, fournisseurs ou partenaires extérieurs.

Dans l'intérêt du Groupe, elles mettent en place toute mesure permettant de prévenir les litiges. Dans le cas où un litige n'aurait pas pu être évité, une solution juste est recherchée dans l'intérêt supérieur du Groupe, chacun étant animé par un esprit de conciliation, de transparence et de bonne foi.

Les actions mises en œuvre

Le Groupe met en œuvre une politique volontariste pour l'accueil des jeunes stagiaires au sein de PCM sur l'ensemble des métiers de l'entreprise et à tous les niveaux de formation, du CAP au master. Il continue ainsi de développer ses partenariats avec les écoles, afin de rendre plus visibles les métiers dans l'industrie et en accueillant également de nombreux stagiaires qui apprécient le côté international du groupe. En 2022, le groupe a accueilli plus de 14 stagiaires longues durées et de nombreux jeunes en découverte de l'entreprise.

■ Les conditions de travail

Le Groupe Gévelot est particulièrement attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs.

Il s'engage à respecter les règles légales en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et à prendre toutes les précautions raisonnables pour maintenir un environnement de travail sûr et sain pour chacun. Ainsi, en cas de risque exposant la vie et la santé, il reconnaît l'intérêt du droit de retrait lorsque celui-ci est mis en œuvre en conformité avec la législation.

Le Groupe s'efforce aussi de réduire les risques sanitaires et professionnels.

Il veille à maintenir un niveau d'information suffisant pour que chacun puisse remplir ses missions, et à garantir l'existence et le bon fonctionnement d'un dialogue social pour traiter localement de ces sujets.

De son côté, chaque collaborateur doit veiller à ce que ses actes n'entraînent aucun risque pour lui-même ou pour les autres et signaler à sa hiérarchie tout comportement, installation ou risque potentiel pouvant compromettre la sécurité de son environnement de travail, ainsi que tout accident ou incident, même mineur dont il pourrait avoir connaissance.

Afin de favoriser la mobilité et le développement de ses équipes, le Groupe diffuse largement ses annonces en priorité en interne puis en externe et veille à apporter un suivi qualitatif aux parcours des candidats. De nouvelles actions ont également été mises en place pour rendre l'entreprise plus attractive et visible auprès des candidats :

- Utilisation de nouveaux supports de diffusion des annonces sur LinkedIn notamment,
- Mise en place de fiches métiers pour communiquer sur les salons auprès des étudiants,
- Création de vidéos métiers diffusées en interne et en externe,
- Adhésion à l'association «Elles bougent» qui vise à susciter des vocations féminines pour les métiers industriels,
- Intervention des collaborateurs du Groupe dans les écoles et les universités.

Les critères de non-discrimination sont respectés et tous les postes, sauf contraintes particulières, sont ouverts aux travailleurs handicapés.

La procédure d'accueil permet d'améliorer et d'accélérer la phase d'intégration des nouveaux collaborateurs. Un système de parrainage interne a été notamment créé afin que chaque nouvel employé puisse apprendre les codes formels et informels de l'entreprise. Ce parrain est présent dès le premier jour et accompagne le nouvel embauché dans son intégration. Dès les premières semaines,

les nouveaux arrivants sont regroupés pour assister à une présentation du groupe, ce qui leur permet également de se rencontrer pour créer une émulation et une équipe dynamique.

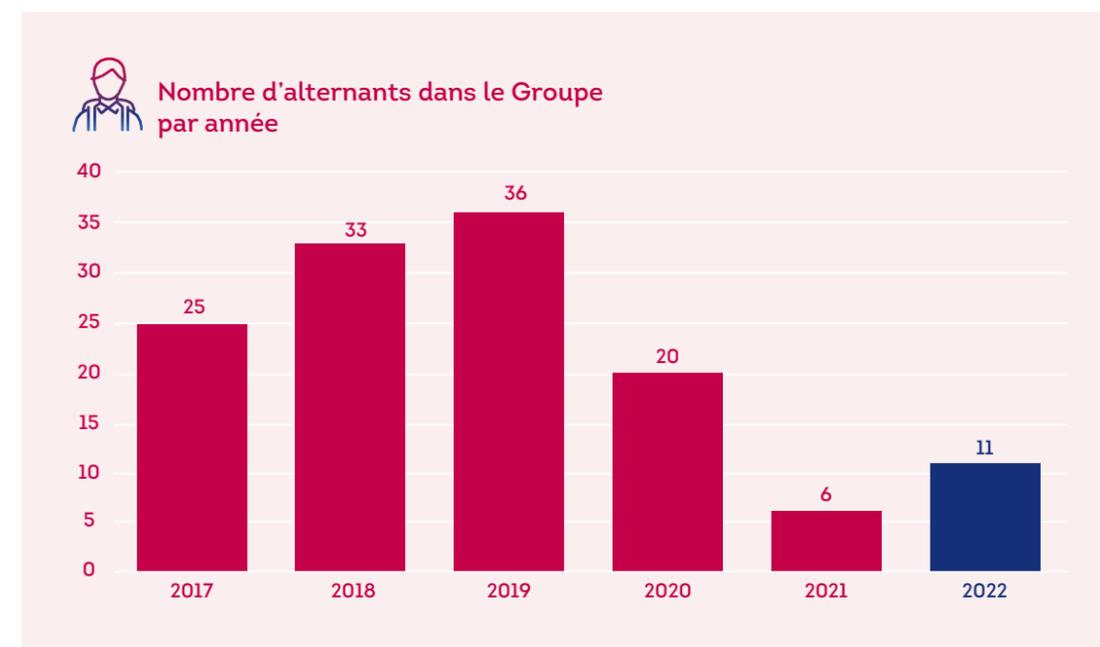
Une politique très volontariste sur l'apprentissage a été mise en place, et nous a permis d'accueillir chaque année de nouveaux alternants (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) concernant l'ensemble des métiers de l'entreprise : fonctions techniques, administratives et commerciales. Malgré le contexte sanitaire très difficile en 2020, les alternants ont pu continuer leur mission en télétravail, se voyant attribuer des ordinateurs portables ou des solutions informatiques nomades, leur permettant de se connecter à distance pour travailler sur leurs projets professionnels et leurs missions et suivre leurs cours à distance. Le groupe croit fermement dans l'importance du transfert de connaissance via le tutorat et celui-ci s'exerce de manière moins efficace à distance. En 2022, le groupe a pu de nouveau accueillir plus de 11 jeunes en alternance majoritairement en France mais également, pour la première fois de son histoire au Moyen-Orient et au Canada, avec le développement de partenariat avec les écoles locales au Sultanat d'Oman, à Dubai et au Canada.

L'implication du Groupe dans l'éducation des jeunes n'est pas uniquement visible au travers de la formation et de l'apprentissage mais également dans la promotion de la diversité dès le plus jeune âge et notamment dans les métiers de l'industrie grâce à la présence de nos salariés sur de nombreux salons et autres manifestations.

Le Groupe continue à travailler sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en développant ses relations avec les organismes spécialisés.

Les résultats

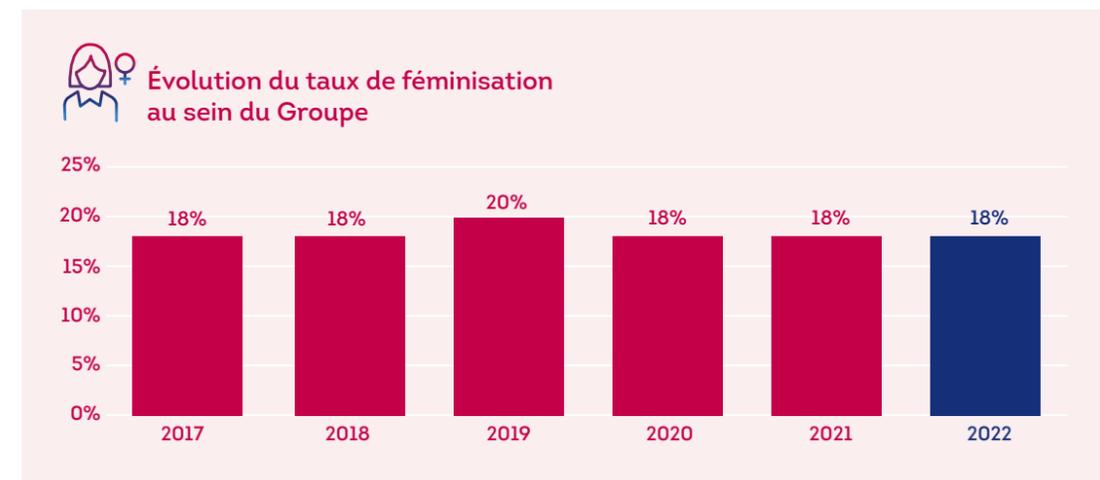
Les contraintes sanitaires de la crise sanitaire vécue en 2021 ont diminué nos possibilités d'accueillir des alternants tout au long de l'année ou de trouver des projets à mener. À fin décembre 2021, nous totalisons 6 collaborateurs en alternance dans le Groupe, contre 20 en 2020. En 2022, nos partenariats ont été renouvelés et nous accueillons désormais 11 alternants, y compris à l'étranger.



11 COLLABORATEURS EN ALTERNANCE DANS LE GROUPE EN 2022

KPI

Le taux de féminisation en 2022 est de 18 %, inchangé par rapport à 2021.



18 % TAUX DE FÉMINISATION EN 2022

MAINTENIR LA QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

Enjeu

Attachés à la cohésion sociale et à la stabilité, notamment en période de transformation de notre organisation, nous portons une attention accrue à la qualité du dialogue social avec les instances de représentation des salariés ainsi qu'au respect des diversités et du principe d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

2020 et 2021 étant des années où la qualité du dialogue social participait à une bonne appréhension de la situation sanitaire, nous avons veillé à impliquer davantage encore nos partenaires sociaux et nos salariés à chaque étape de gestion de la COVID-19. Les partenaires sociaux ont participé et ont été informés des protocoles mis en place sur chacun de nos sites. Deux enquêtes ont été réalisées, l'une en 2020 et l'autre en 2021, pour avoir un retour sur l'état d'esprit de nos salariés face à la crise sanitaire et les obligations qui en ont découlé de travailler différemment. Les remarques et suggestions d'amélioration ainsi récoltées ont permis de développer des protocoles encore plus adaptés à notre Groupe et de parfaire nos politiques de qualité de vie au travail, notamment par le biais de négociations plus poussées sur le télétravail.

En 2021, nous avons signé 2 accords pour promouvoir le télétravail, à raison de deux jours par semaine pour les collaborateurs éligibles.

En 2022, le groupe a conclu des accords permettant une augmentation des salaires contrebalançant les effets de l'inflation et la mise en place de nouveaux dispositifs d'Épargne Salariale, notamment le PERECO.

La politique

Les salariés du Groupe et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges constructifs avec le management. Ainsi, dans la plupart des sociétés du Groupe, notamment en France, existent des représentants des salariés majoritairement élus. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés mais certains se retrouvent tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou encore l'égalité des chances.

La politique de dialogue social au sein du Groupe s'inscrit notamment en cohérence

avec l'une des trois valeurs principales du Groupe, à savoir le « respect ». Dans ce cadre, nous accordons une importance particulière au maintien d'un dialogue social de qualité en toutes circonstances, et notamment en abordant toute négociation avec les représentants du personnel dans une logique de recherche du meilleur compromis pour chacun.

Les actions mises en œuvre

Notre Groupe a mis en place plusieurs dispositifs qui vont bien souvent au-delà de ses obligations légales et qui concourent au dialogue social et à la satisfaction des salariés, parmi lesquels :

- 3 accords d'intéressement en vigueur,
- 2 accords sur le télétravail signés en 2021,
- 1 accord en vigueur sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes; calcul de l'index égalité femmes et hommes et actions d'amélioration identifiées,
- 1 charte sur le droit à la déconnexion,
- 6 accords salaires signés en 2022,
- 1 accord signé sur le don de RTT,
- Désignation de plusieurs référents harcèlements sexuels et agissements sexistes,
- 3 accords signés en 2022 sur la mise en place de plan d'épargne retraite collectif,
- Poursuite de l'activité de la cellule de gestion de la COVID-19 animée par une référente nommée par la Direction,
- Mise en place d'une cellule paritaire de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, formation e-learning et sessions d'information et de discussion sur la thématique.



Les résultats et KPI



Nombre de Managers formés à la conduite du changement en 2022: 82

GARANTIR L'ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES DE NOS COLLABORATEURS ET LES PRÉ-REQUIS DE LEURS MÉTIERS

Enjeu

Les innovations technologiques, la robotisation, ou la numérisation sont toutes des causes de la révolution que vit aujourd'hui l'industrie. Gévelot doit s'adapter et s'engager dans cette révolution qui modifie en profondeur les métiers, l'organisation de la production et du travail mais aussi et surtout les compétences des salariés.

La place du salarié dans cette transformation est centrale. Il est donc essentiel d'anticiper et de comprendre ses impacts sur leurs compétences et les pistes possibles pour les accompagner au mieux dans ces changements organisationnels.

La politique

La formation est au cœur de notre politique de Ressources Humaines. Il s'agit notamment d'anticiper les évolutions au sein de chaque métier, de piloter la montée en compétences des collaborateurs et d'assurer le maintien de leur employabilité, d'identifier les besoins d'expertise ou encore de garantir un référentiel mondial et commun des fonctions du Groupe au travers.

L'objectif de notre Groupe est de continuer à former nos employés pour maintenir et développer leurs compétences afin de répondre aux exigences de leur métier.

En 2021, afin d'accompagner la transformation de notre groupe pour faire face aux nouveaux enjeux sanitaires et environnementaux, la formation du management à la conduite du changement a été une priorité absolue. Une méthode de gestion du changement qui s'appuie essentiellement sur la prise en compte du facteur humain et les comportements attendus a été déployée auprès de nombreux managers.

En 2022, les formations autour de la conduite du changement se sont intensifiées et tous les managers ont été formés, soit plus de 82 personnes. Une académie du leadership a été créée, dont le but est de permettre à tous les collaborateurs du groupe de développer leurs potentiels managériaux au travers de formations impactantes sur des thématiques variées allant de formations techniques transverses, à la communication efficace, l'écologie mentale, la résolution de problèmes, l'anticipation des conflits... Autant de thématiques à développer dans les années à venir pour doter le Groupe de compétences comportementales clés.

Enfin, le Groupe a à cœur d'accompagner ses collaborateurs tout au long de leur parcours et notamment celui de la retraite. Une formation à la retraite a été développée pour les aider à comprendre et mieux appréhender les enjeux majeurs en matière de santé, fiscalité, assurances ainsi que les mécanismes administratifs à mettre en œuvre pour pouvoir apprécier pleinement cette nouvelle étape.

Les actions mises en œuvre

Les actions du Groupe en matière de formation se déclinent autour de cinq grands enjeux :

- **Partager** les fondamentaux de la culture Groupe quel que soit le lieu dans lequel les collaborateurs travaillent,
- **Renforcer** les compétences clés dans tous les métiers du Groupe,
- **Accompagner** les salariés pour développer la diversité culturelle de notre Groupe au moyen de formations linguistiques et interculturelles,
- **Accompagner** les collaborateurs du Groupe dans la compréhension, l'implémentation et l'apprentissage des nouvelles technologies,
- **Supporter** la stratégie du Groupe sur la sécurité pour atteindre notre objectif de Zéro accident.

L'effort du Groupe en matière de formation est resté soutenu en 2022, avec sur le périmètre concerné plus de 11768 heures de formation, soit en moyenne plus de deux jours et demi de formation par personne.

Depuis 2016, l'outil digital n'a cessé de se développer, avec la création d'un catalogue de formations en ligne enrichi de manière permanente. Les salariés peuvent le consulter et faire leurs demandes de formation, que ce soient des formations e-learning, ou présentielles. Le manager et le service Ressources Humaines approuvent ou non la demande de formation sur l'outil digital, le salarié est informé directement de la décision.

De plus, l'outil permet de réaliser des tests d'évaluation de fin de formation. À la fin de chaque e-learning, le questionnaire validant

l'acquisition des compétences est mis à jour directement dans l'outil. En 2022, nous comptabilisons 111 questionnaires en ligne, nous permettant d'évaluer les connaissances de nos salariés à chaud ou à froid.

Les résultats et KPI

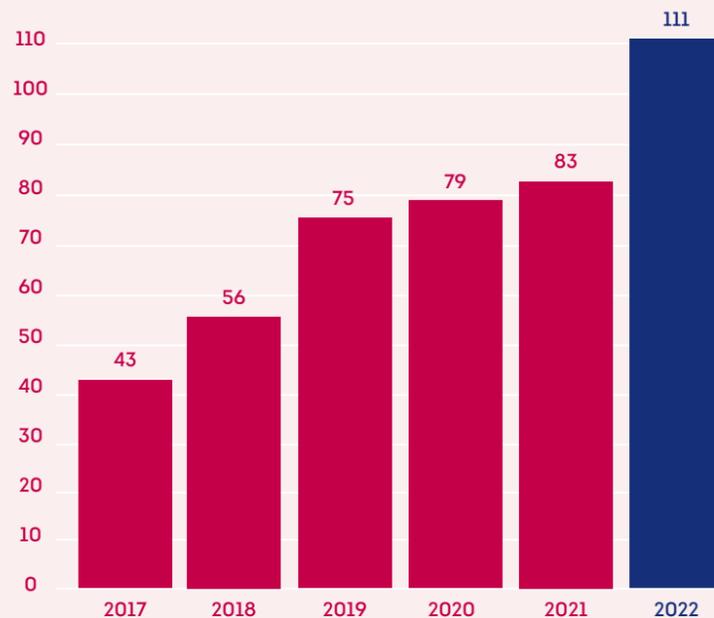


+28
/2021

111
E-LEARNING À DISPOSITION
AU 31/12/2022



Évolution du nombre de e-learning au sein du Groupe Gévelot



KPI



+34%

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE E-LEARNINGS DISPONIBLES
AU CATALOGUE DE FORMATIONS ENTRE 2021 ET 2022

DÉVELOPPER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Enjeu

Une de nos plus grandes forces est la diversité de notre main-d'œuvre, avec des hommes et des femmes de nombreuses nationalités et origines qui travaillent ensemble et partagent des objectifs communs.

La politique

Notre démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) s'inscrit dans les valeurs de respect, d'excellence et d'engagement de notre entreprise.

Nous voulons ancrer une forte culture au sein du Groupe PCM en respectant les normes les plus élevées et dont les employés peuvent être fiers. Sur la base de nos valeurs, PCM met en œuvre une démarche de responsabilité sociale qui soutient une sélection de projets sociaux, culturels, sportifs ou humanitaires dans les régions et les environnements sociaux dans lesquels vivent nos employés. Notre démarche RSE s'inscrit dans les axes stratégiques du Groupe.

Les actions mises en œuvre

PCM met en place des actions RSE locales sur la base de propositions de salariés. Les décisions sont prises en local dans chaque pays.

À ce titre, PCM est devenu mécène du Château d'Angers à l'été 2022 dans le cadre de la célébration des 90 ans du Groupe PCM. Ce partenariat avec le château d'Angers témoigne de l'importance du mécénat pour la préservation du patrimoine culturel et la sauvegarde de sites historiques d'exception.

En 2022, 5 actions ont été mises en œuvre au sein du Groupe.

Sur le périmètre concerné (France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Chine, Canada, Usa, Colombie), 5 actions majeures ont été menées :

- Participation à une campagne de reboisement en Colombie proche de la municipalité de Guatavita au profit de la "Fundacion Red de Arboles"

En lien avec l'axe 2 « Personnes et sociétés » du programme RSE :

- Participation à la course **Odyssea** (lutte contre le cancer du sein) (France) au mois de mars 2022 à Nantes,
- Adhésion à l'association « **Elles Bougent** » qui promeut la place des femmes dans le monde industriel,
- Participation au mois de Mars 2022 à l'opération "Toutes Pompes dehors" qui vise à récolter des chaussures usagées (mais portables) pour offrir des vacances aux enfants atteints de cancers des CHU de Nantes et d'Angers,
- Participation au **Marathon Relais inter-entreprise** de la Pommeraye au mois de septembre 2022 : 1100 coureurs dont 12 de chez PCM, ont participé à l'évènement pour la noble cause. 1000€ ont été récoltés puis reversés à la lutte contre le cancer.

Les résultats et KPI

L'objectif fixé pour 2022 était de 4 au niveau Groupe pour un nombre d'actions réalisées de 5 sur le périmètre concerné.

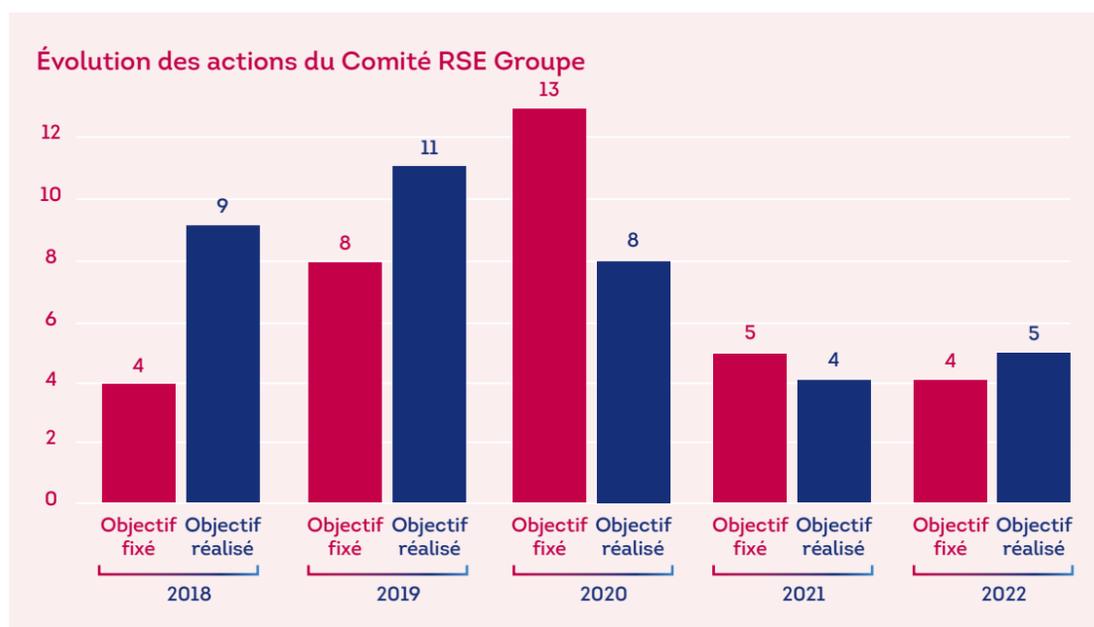


4
NOMBRE D' ACTIONS
FIXÉES POUR 2022



5
NOMBRE D' ACTIONS
RÉALISÉES POUR 2022

+1



KPI

**+25 %**

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ACCOMPLIS
PAR LE COMITÉ RSE GROUPE ENTRE 2021 ET 2022**



Domaine environnemental

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, EN OPTIMISANT LA GESTION DES DÉCHETS ET EN FAVORISANT LES INITIATIVES ÉCO-RESPONSABLES EN VEILLANT À APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION

Enjeu

Dans le cadre de ses opérations et activités, le Groupe PCM a à cœur de créer des produits et de fournir des services de manière durable et responsable sur le plan de l'environnement afin de préserver et protéger les ressources naturelles de la planète : éco-conception, politique achats RSE, recyclage et valorisation des déchets.

La politique QHSE et système de management

PCM entend être reconnue comme un leader QHSE de l'industrie pétrolière, du secteur agroalimentaire et industriel.

Le cœur de notre activité est la satisfaction de nos clients, la santé et la sécurité de nos employés et la protection des milieux naturels dans lesquels nous opérons.

PCM est engagé dans une politique Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement en conformité avec les normes internationales ISO. Déjà certifié ISO 9001 sur l'ensemble de ses sites de fabrication, l'ambition de PCM est de mettre en place les mesures afin de se conformer à la norme ISO 45001 également d'ici 2022. PCM promeut par ailleurs une sensibilisation aux systèmes normatifs ISO14001 et ISO50001.

Nous favorisons une culture d'amélioration continue grâce à une communication, une évaluation et une analyse environnementale disponible et mise à jour régulièrement.

Nous veillons au respect de l'ensemble des lois et codes en matière d'environnement.

Nous promovons notre établissement classé au titre de la protection de l'environnement (ICPE) en tant que référence en matière de bonnes pratiques (arrêté préfectoral) vis-à-vis des autres sites industriels.

Nous nous efforçons d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants. Cette amélioration se traduit par des projets conséquents tels que l'installation de panneaux photovoltaïques, la mise en service de système de suivi et maîtrise de nos énergies.

Les actions mises en œuvre

■ Pour réduire l'impact environnemental en optimisant la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco-responsables, PCM conçoit, et développe des pompes éco-conçues qui nécessitent moins de pièces de rechange de par leur durée de vie plus longue.

Une analyse du cycle de vie a été réalisée en 2022 sur un modèle de pompe significatif afin d'obtenir une vision précise de l'impact carbone de nos produits. Une pompe éco-conçue nécessite moins de matières premières pour la fabrication. Étant plus légère, plus compacte, elle nécessite donc moins d'énergie.

PCM développe aussi avec plusieurs prestataires des flux de recyclage et de valorisation de ses déchets. Par exemple, pour les DEEE (Déchets Équipements Électriques et Électroniques), PCM a souscrit à un éco-organisme pour assurer leur gestion. Le choix de nos prestataires pour les déchets dangereux et banals (DID, DIB) tient compte de leur localisation géographique et des moyens dont ils disposent pour valoriser/recycler nos déchets.

Dans la perspective d'optimiser la gestion de nos déchets et celle de nos clients, les actions suivantes ont été engagées :

- Développer des démarches éco-responsables avec nos fournisseurs mais aussi lors de l'éco-conception de nos produits pour réduire au strict minimum les plastiques et cartons dans les emballages,
- Des opérations de sensibilisation du personnel PCM à utiliser modérément les absorbants,
- Des contrôles d'acidité des eaux nécessaires à nos essais pour ainsi éviter leur traitement en tant que déchets,
- Un accord a été signé pour s'assurer que nos effluents industriels respectent les exigences des stations d'épuration. (MES (Matières en Suspension), concentrations de certaines

substances chimiques, pH, température...),

- Réduire nos quantités d'huile soluble par une rétention plus imperméable aux eaux de pluie,
- Plus globalement, des actions sont engagées en coordination avec le service achats afin d'optimiser le recyclage des déchets et permettre une réutilisation de certains déchets tels que par exemple le papier froissé pour le calage et la réduction du volume des cartons pour les emballages, mise en place de rotation avec les fournisseurs pour des emballages réutilisables,
- Mise en service d'une plateforme nommée TrackDéchet dont l'objectif sera de faciliter les échanges entre chaque partie prenante intervenant dans ce circuit d'évacuation, revalorisation et recyclage des déchets.

En 2021, jusqu'à début 2022, PCM a suivi un programme d'accompagnement visant à réduire et optimiser les consommations électriques et gaz sur son site Français. Cet objectif s'applique sur les consommations générales liées au fonctionnement du site, mais également sur les énergies utilisées lors du process de fabrication des pompes. Afin de poursuivre cette démarche, PCM s'est engagé à réaliser un bilan carbone. Cette démarche a débuté sur le périmètre France. L'objectif pour PCM était de définir une stratégie environnementale afin de diminuer de 30% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Ce premier bilan carbone a permis de quantifier les gains énergétiques des actions déjà entreprises par PCM, mais a également permis d'identifier des actions pour le futur. Le résultat synthétique de ce bilan carbone a démontré que si l'entité française de PCM poursuivait ses efforts, elle réussirait à diminuer de 4% annuellement ses émissions de gaz à effet de serre, vitesse de croisière en parfaite adéquation avec l'objectif fixé pour 2030.

PCM n'étant pas qu'une entité française, cette démarche sera déployée pour l'ensemble du groupe. L'objectif sera d'identifier pour chaque entité un interlocuteur « énergie » afin d'assurer un reporting assidu. L'ingénieur HSE Groupe réalisera les bilans carbonés en partenariat avec un cabinet de conseil.

Ces actions suivent toutes une même ligne directrice, le développement durable axés autour des « 17 sustainable development goals » proposés par L'Organisation des Nations Unies. Le but de cette démarche sera d'identifier, les actions engagées et à venir.

■ Réduire l'impact environnemental, c'est aussi :

- **Mettre en place et garantir** une veille réglementaire, assurer le suivi des textes applicables et permettre d'apporter assistance quand cela est nécessaire. Pour 2023 le groupe fait évoluer sa gestion de la veille réglementaire, en travaillant avec un nouveau partenaire. L'objectif en deux phases sera de définir un référentiel réglementaire et par la suite de piloter la remise en conformité réglementaire.

- **Assurer** un suivi de la conformité de notre parc machines pour prévenir des risques de pollutions et s'affranchir de risque de contamination des sols (systématisation des bacs de rétention, système de filtration...).

- **Se faire accompagner** d'un conseiller à la sécurité pour nous aider à respecter la réglementation en matière de transport des marchandises dangereuses par route. (ADR) Un audit annuel est réalisé afin de mesurer les améliorations engagées. PCM vérifie également que ses transporteurs sont qualifiés pour le transport de ce type de marchandise.

- **Communiquer** les résultats de rejets atmosphériques, des rejets aqueux et la production de déchets auprès de l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des Risques).

La conformité de nos résultats ainsi que les actions engagées à la suite du dernier bilan énergétique (abandon chaudière fioul, récupération de la chaleur émise par les compresseurs...) montrent notre faible impact environnemental. Les activités du Groupe représentent donc un impact négligeable sur les conséquences liées au changement climatique. Néanmoins, comme énoncé, PCM s'étant engagé dans la réalisation d'un premier

bilan carbone, les résultats de celui-ci ont été communiqués à l'ensemble des collaborateurs mais également à des clients désirant contrôler notre prise en compte de l'impact environnemental de notre activité.

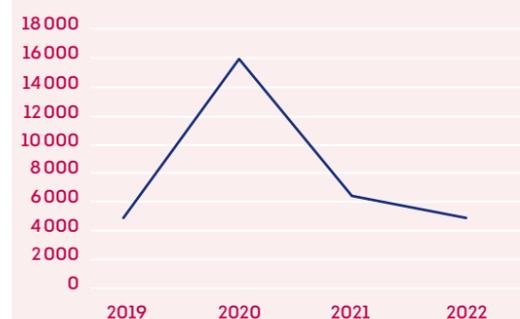
PCM a par ailleurs engagé en 2020 un certain nombre de bonnes pratiques (fiche éco-gestes) dont les objectifs finaux visent à préserver nos ressources énergétiques, diminuer l'émission des GES (gaz à effet de serre) tout en réalisant des économies. Ces fiches sont diffusées depuis 2021 sur l'ensemble du Groupe afin d'inciter le personnel à mettre en œuvre ces bonnes pratiques simples et bénéfiques.

PCM est aussi engagé, avec l'aide de son service restauration en France, dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (valorisation de nos déchets non alimentaires tels barquettes plastiques, boîtes de conserves...). PCM favorise aussi une alimentation responsable équitable et durable en privilégiant les achats locaux et de proximité.

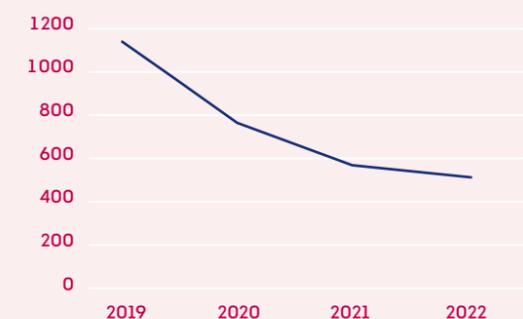
Résultats et KPI



Consommation d'eau (en m³)
Prérimètre Groupe



Consommation de déchets (en tonnes)
Prérimètre Groupe



*Tenant compte d'une hausse de notre activité courant 2023, le groupe générera par conséquent une quantité plus importante de déchets, que nous maîtriserons davantage grâce à des outils de contrôle et suivi plus performants.

En 2022 :

À la suite d'une évolution de l'organisation interne de PCM Europe, la compilation des données sur le dernier trimestre reste à consolider, plus particulièrement pour les entités hors France. En conséquence, une mise à jour complète du suivi des indicateurs a été mise en place afin d'automatiser le reporting pour l'année 2023 (suppression de la ressaisie manuelle).

En 2021 :

La diminution de la production de déchets de 26 % se poursuit avec un montant de 568 tonnes de déchets au niveau du Groupe. Cette diminution a eu lieu pour les mêmes raisons qu'en 2020, en effet comme expliqué précédemment, la pandémie de la COVID-19 se poursuit et cela engendre une baisse significative de l'activité du Groupe, environ 10 % d'heures travaillées en moins entre 2021 et 2020.

En 2020 :

756 tonnes de déchets au niveau du Groupe en baisse significative (environ 33 %).

Cette diminution s'explique par une baisse de notre activité en 2020, environ 20 % d'heures travaillées de moins entre 2020 et 2019 en raison notamment des conséquences conjuguées des crises sanitaire et pétrole. L'ensemble de ces tris sélectifs reste valorisé.

Les entités prises en compte en 2020 représentent désormais près de 100 % de notre volume de déchets DIB/DID.

En 2019 :

1 133 tonnes de déchets au niveau du Groupe en augmentation significative (environ 20 %). Cette augmentation s'explique par une augmentation des ferrailles à cisailier et des tournures acier par une production plus importante en 2019. Les déchets de bois traités sont aussi en augmentation consécutivement à des opérations de tri en interne. L'ensemble de ces tris sélectifs sont valorisés.

Pour les entités prises en compte en 2019 (ajout du périmètre Chine), 742 tonnes de déchets.

Résultats



4 965 M³/AN

CONSOMMATION D'EAU DANS LE GROUPE POUR L'ANNÉE 2022

Objectif 2023 : 4500 m³

2022 :

Après un incident technique en 2021, PCM a su diminuer sa consommation d'eau de 30% jusqu'à obtenir un niveau de consommation de référence cohérent avec les consommations antérieures. Néanmoins, PCM s'est engagé dans une démarche d'optimisation énergétique, démarche élargie à la problématique de nos ressources en eau.

2020 et 2021 :

L'année 2020 avait connu un incident majeur, une fuite importante sur une vanne de circuit d'alimentation sur notre site en France constatée au cours de l'été et une fuite sur un de nos bancs de test aux Etats Unis. Grâce

à un contrôle régulier et une vigilance accrue, la consommation est passée de 16079m³/an à 6410m³/an pour 2021 soit une diminution de 60 %.

2019 :

4952m³/an, en baisse de 11 % en Europe mais en hausse significative aux États-Unis qui s'explique notamment par l'acquisition de nouvelles entités au Canada.

902m³/an sur les entités du périmètre 2019
Consommation d'eau dans le Groupe pour l'année 2018 :

3 610 m³/an, réduction de 33 % en 1 an
1 558 m³/an sur les 4 entités du périmètre 2018.

Partant du principe que ce qui est mesurable est améliorable, le groupe s'est engagé à réduire son impact environnemental global. Au-delà des objectifs fixés pour les consommations d'eau et de déchets, le groupe souhaite déployer sa démarche bilan carbone tout en développant ses actions environnementales qui serviront toutes à atteindre notre objectif principal : diminuer de 30% nos émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030.



Domaine sociétal

GARANTIR LA BONNE PRATIQUE DES ACHATS RESPONSABLES

Enjeu

Dans le cadre de ses opérations et de ses activités, PCM attend de ses fournisseurs qu'ils se mobilisent pour atteindre conjointement les objectifs d'excellence et de compétitivité.

Depuis de nombreuses années, le Groupe PCM a tissé des relations de confiance avec ses principaux partenaires sous-traitants et fournisseurs, afin de :

- Tout mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des salariés,
- Assurer une continuité d'activité pour la Supply Chain.

En complément, les engagements suivants restent toujours prioritaires :

- Diminuer l'impact environnemental de leurs activités,
- Défendre une éthique des affaires, selon le code de déontologie PCM,
- Respecter et promouvoir les Droits de l'Homme et du citoyen, ainsi que le droit social.

L'ensemble de ces engagements sont formalisés dans la Politique Achats et mises en œuvre au quotidien avec « Les Bonnes Pratiques Achats Responsables » et les plans d'animation Fournisseurs.



La politique achats

Gévelot SA s'engage avec ses fournisseurs dans une politique achats afin de satisfaire ses objectifs d'excellence et de compétitivité, en accord avec la politique industrielle et la démarche RSE. Cette politique est commune à toutes les sociétés du Groupe et portée par une organisation internationale.

La politique achats s'articule autour de trois grands axes :

- Garantir la disponibilité et la conformité des produits et services,
- Améliorer la compétitivité et la position concurrentielle du Groupe,
- Déployer une démarche achats responsables en pérennisant la collaboration avec les fournisseurs.

La politique achats implique non seulement le respect mutuel du Code de déontologie PCM, mais aussi le respect des exigences liées à la Conformité.

PCM Europe SAS, filiale du Groupe Gévelot, est signataire de la charte RFAR « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » appliquée dans les processus de l'entreprise ; elle attend également de ses fournisseurs une application dans ce sens.

Les actions mises en œuvre

Le fort rebond de l'activité globale a été marqué par une croissance forte de l'ensemble des coûts, ainsi qu'une forte tension sur les délais.

Les actions principales mises en œuvre ont ainsi été les suivantes :

- Assurer la santé de tous : application stricte des protocoles sanitaires sur www.pcm.eu avec l'ensemble de nos fournisseurs,
- Sécuriser la Supply Chain : une collaboration étroite est mise en place avec nos fournisseurs principaux grâce à un plan d'animation partagé, ainsi qu'une augmentation des stocks de produits achetés,
- Digitaliser les factures fournisseurs : une solution digitale est effective, réduisant ainsi le temps de traitement et les déchets papiers,

- Anticiper et gérer les risques : l'évaluation annuelle fournisseur est étendue au niveau des filiales et enrichie avec une évaluation des risques RSE; en complément, les fournisseurs sont évalués financièrement pour s'engager dans des relations durables.
- S'engager au niveau territorial avec des achats locaux : les achats locaux sont mis en

- avant depuis la stratégie achats jusqu'aux panels fournisseurs,
- Réduire nos déchets et notre empreinte carbone : nous poursuivons nos efforts pour réduire les emballages et déchets fournisseurs, et étudions les optimisations de transport permettant de réduire l'empreinte carbone.

Résultats et KPI



730 FOURNISSEURS*
87% D'ACHATS LOCAUX**

*Achats directs auprès des fournisseurs externes au Groupe, concernant uniquement les entités COUGAR, PCM ALS, PCM Group UK Ltd., PCM Middle East et PCM Muscat, PCM Europe et PCM Manufacturing France, PCM (Suzhou) Co. Ltd. et PCM Trading (Shanghai) Co. Ltd.
**Achats locaux sur le même continent concernant PCM Europe et PCM Manufacturing France, PCM (Suzhou) Co. Ltd. et PCM Trading (Shanghai) Co. Ltd., PCM Middle East, PCM Group UK Ltd.

Contractualisation fournisseurs⁽¹⁾

65 % du chiffre d'affaires achats est contractualisé (achats directs PCM Manufacturing France / PCM Europe). Les Conditions Générales d'Achats sont formalisées dans toutes les langues, pour l'ensemble des pays et partagées sur www.pcm.eu.

Achats locaux

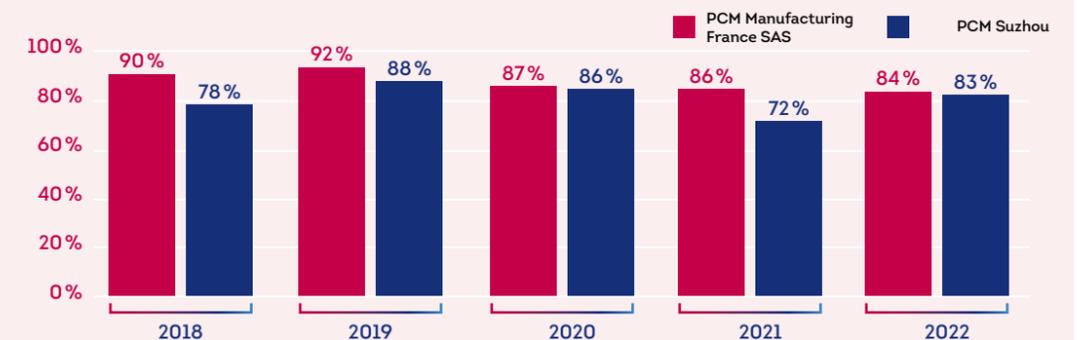
En moyenne, concernant les achats directs, 87% des achats sont effectués sur le continent

sur lesquelles sont situées les usines

Taux de service fournisseurs⁽²⁾

Les tensions sur la Supply Chain ont allongé fortement les délais fournisseurs mais peu impacté leur fiabilité (84 % de Taux de Service en 2022 comparé à 86 % de Taux de Service en 2021) : la collaboration PCM / fournisseurs a permis d'anticiper la plupart des problématiques d'approvisionnements.

Évolution du Taux de Service Fournisseur



(1) % de livraison livrées en accord avec l'Accusé de Réception de Commande (ARC)

(2) PCM Europe et PCM Manufacturing France (achats directs), % de livraison livrées en accord avec l'Accusé de Réception de Commande (ARC)



Domaine éthique et corruption

| PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION |

Enjeu

Les valeurs de conformité, d'éthique et de déontologie sont primordiales dans les relations que le Groupe Gévelot et ses employés entretiennent avec les autorités, nos clients, nos fournisseurs, nos banques et toutes les autres parties prenantes.

Les risques de sanctions financières et pénales, la dégradation possible de l'image, font peser une menace constante sur toute entreprise qui ne se préoccuperait pas de l'éthique de ses activités et de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Il est donc primordial pour le Groupe Gévelot de continuer à déployer une approche globale vertueuse sur l'ensemble des sujets liés à l'éthique.

De plus, le Groupe considère comme fondamental le respect des valeurs universelles et des droits de l'homme.

Il entend ainsi se conformer :

- À la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier en ce qui concerne le refus du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire, ainsi que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains,
- Aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'attention des entreprises multinationales,
- Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

La politique

Le Groupe entend exercer ses activités en toute honnêteté et impartialité, en conformité non seulement avec les lois, les conventions et les réglementations en vigueur dans les différents pays où le Groupe intervient, mais aussi avec les principes décrits dans son Code de déontologie. Il est important qu'il soit appliqué en permanence dans le cadre des relations avec les collaborateurs, les partenaires extérieurs

du Groupe et ses concurrents, ses clients, ses actionnaires et, de manière plus générale, la société civile. Pour ce faire, le Groupe s'engage à maintenir à jour ses politiques internes et procédures pour toujours se conformer aux lois et règlements qui s'appliquent à lui.

Le Groupe attend de ses collaborateurs et partenaires extérieurs qu'ils respectent également l'ensemble des droits fondamentaux, ainsi que les réglementations locales en vigueur en matière d'emploi et de conditions de travail.

Le Groupe s'engage à observer les législations et réglementations sur l'emploi applicables partout où il opère.

Chaque collaborateur doit veiller au respect de l'ensemble de ces droits fondamentaux et ne rien faire qui puisse compromettre ces engagements - notamment ceux qui prévoient la liberté d'association, le respect de la vie privée, l'interdiction du travail forcé ou celui des enfants et la suppression des discriminations face à l'emploi - conformément aux règles établies par l'OIT.

Par ces différentes actions, le Groupe Gévelot se prépare aux multiples challenges liés à la conformité et de continuer à opérer en toute conformité avec les lois et règlements qui s'appliquent à lui.

Les actions mises en œuvre

■ Mise à jour du système de recueil des alertes et de protection des lanceurs d'alerte :

Suite à la parution de la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 et son décret d'application, Le Groupe Gévelot a mis à jour la procédure interne de recueil des signalements émis par les membres du personnel du groupe, anciens ou actuels, candidats à un emploi, actionnaires ou associés, dirigeants, collaborateurs extérieurs et occasionnels de l'entreprise, cocontractants et sous-traitants. Cette procédure s'accompagne d'un système en ligne de protection des lanceurs d'alerte garantissant une totale confidentialité ainsi

qu'une absence de toute discrimination. Un nouveau référent a été ajouté à la liste des personnes recevant les alertes.

■ Mise en place d'une procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers travaillant avec le Groupe.

En application de la loi française Sapin II à laquelle le Groupe Gévelot est soumise, une procédure et un système d'évaluation des risques de corruption par les tiers est en place depuis 2021.

Pour la partie tiers clients, le système s'appuie sur le CRM qui comprend tous les clients et prospects du Groupe PCM. Pour la partie fournisseurs, le système s'appuie sur la notification déjà en place, en y ajoutant des évaluations sur la RSE et la lutte contre la corruption.

En fonction des évaluations reçues par les tiers, des actions complémentaires sont menées par le service conformité en lien avec les services commerciaux ou achats.

■ Des formations en ligne

En parallèle, un e-learning « Introduction à la conformité » a été suivi par tous les collaborateurs, afin de leur transmettre les notions importantes de la conformité et qu'ils sachent comment réagir et qui contacter en cas de doute ou de problème. De plus, des campagnes de sensibilisation à l'éthique et à la prévention et à la lutte contre la corruption sont régulièrement menées par le responsable conformité Groupe auprès des employés à travers le monde.

Le Responsable conformité a réalisé en 2022 quatre formations en ligne, suivi en direct par 150 employés au total, sur les sujets des sanctions internationales et des embargos.



LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : un des thèmes principaux de la politique Conformité du Groupe Gévelot.

■ Mise en place d'une cellule paritaire pour former et lutter contre les Harcèlement sexuel et les agissements sexistes (HSAS).

Le Groupe Gévelot a mis en place une cellule Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes (HSAS) depuis 2021. Cette cellule est composée de cinq salariés volontaires formés à ces sujets. Il s'agit de deux femmes et trois hommes, et de deux représentants de la direction et trois représentants du personnel. La cellule se réunit régulièrement pour mettre en place des actions de sensibilisation et de communication autour des sujets de HSAS. Un e-learning a été suivi par l'ensemble des salariés du groupe et plusieurs sessions de formation en présentiel se sont déroulées en France avec les personnes n'ayant pas accès à des ordinateurs. La cellule traite également en toute confidentialité les différents alertes et cas qui lui sont remontés, et agit en fonction de la gravité des faits.

■ Un des thèmes principaux de la politique Conformité du Groupe Gévelot

Un des thèmes principaux de la politique Conformité du Groupe Gévelot est la prévention et la lutte contre la corruption.

Afin que les collaborateurs soient capables d'identifier les tentatives de corruption, et sachent y apporter la réponse adéquate, un e-learning « Prévention et lutte contre la corruption » a été réalisé et suivi en 2022 par 15 collaborateurs (13 en 2021, 43 en 2020 et 41 en 2019) considérés comme potentiellement exposés à ce risque. Cet e-learning traite des différents types de corruption que les collaborateurs peuvent rencontrer, et leur donne les clés pour pouvoir les refuser.

Le Responsable conformité Groupe a réalisé des formations en présentiel au Canada et en Italie auprès des entités du Groupe Gévelot, sur les sujets liés à la conformité.

■ La Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est le nouveau texte de l'Union Européenne qui définit les règles et obligations qui s'appliquent au traitement des données à caractère personnel. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Son but est de renforcer les droits des personnes, de responsabiliser les acteurs traitant des données et de faciliter la coopération entre les autorités de protection des données.

Le Groupe Gévelot s'engage à traiter de manière conforme toutes les données personnelles en sa possession dans le cadre de ses responsabilités

liées à la RGPD. Des procédures ont donc été mises en place, ainsi que la nomination d'un Data Protection Officer pour coordonner le tout.

■ Prévention du délit d'initié

Dans le cadre de la prévention du délit d'initié, le Groupe Gévelot a établi une notice d'information destinée aux personnes identifiées comme potentiellement détentrice d'informations privilégiées. Cette notice a pour objectif de rappeler que chacun est, à titre personnel, concerné par la législation française relative aux délits et manquements d'initiés, et plus particulièrement ceux relatifs à l'utilisation ou à la divulgation d'informations privilégiées.

Cette législation concerne potentiellement tous les actionnaires (associés), dirigeants, salariés et personnes non-salariées du Groupe Gévelot, qu'ils soient, ou non, actionnaires, dirigeants, salariés ou non-salariés de la société Gévelot, quelle que soit la société du Groupe au sein de laquelle ils travaillent ou exécutent leurs fonctions/mandats, le pays où ils résident et leur nationalité.

Conformément à la réglementation qui lui est applicable, la société Gévelot est tenue d'établir, de mettre à jour, et de tenir à disposition de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) des listes des personnes ayant accès, de manière régulière ou occasionnelle, à des informations dites « privilégiées » la concernant directement ou indirectement.

Résultats et KPI

Degré d'implication du Groupe Gévelot dans la prévention et la lutte contre la corruption



29 %
POURCENTAGE DES
EMPLOYÉS POTENTIELLEMENT
EXPOSÉS AUX RISQUES
DE CORRUPTION
ayant suivi le e-learning
« Prévention et lutte contre
la corruption » en 2022
SOIT 15 PERSONNES SUR 52

Inchangé
/2021

Depuis 2018, 1^{ère} année de la DPEF, en cumulé, 209 personnes ont été formées sur le sujet de la prévention et de la lutte contre la corruption, soit 78% des 267 personnes considérées comme à risque et nécessitant une formation

de prévention à la corruption au niveau Groupe. En tenant compte des mouvements de personnels, le taux de 87% a été atteint en 2022 (209 personnes sur 239 considérées à risque).

Les tiers ayant, dans les mêmes conditions, accès à ces informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec la société Gévelot font également l'objet d'une liste. Il est à noter que l'absence de mention d'une personne sur une liste ne préjuge en rien de sa qualité éventuelle d'initié. Les personnes inscrites sur le registre des initiés sont informées par courrier et reçoivent la notice d'information sur la prévention du délit d'initié.

Cette liste, communiquée à l'AMF sur sa demande, est conservée par Gévelot pendant un délai de cinq ans à compter du jour de son établissement ou son actualisation.

Afin de respecter la réglementation en matière de prévention du délit d'initié et respecter le Règlement Général sur la Protection des Données, Gévelot s'est doté d'une plateforme digitale de gestion des listes d'initiés offrant une gestion optimale et sécurisée de ces listes.

D'autre part, la société Gévelot est tenue d'informer les personnes concernées des règles applicables en matière de détention, de communication et d'utilisation d'une information privilégiée, et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles. Cette information est automatiquement adressée par courrier (postal ou électronique) chaque début d'année civile aux personnes inscrites sur le registre des initiés.

LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Enjeu

Le Groupe Gévelot, société cotée en bourse, a l'obligation et le souhait de respecter les lois et règlements visant à lutter notamment contre l'évasion fiscale.

La politique

Gévelot est un Groupe français qui tient son succès depuis plus de 200 ans essentiellement à un actionariat familial et opère dans plus de 100 pays. Cependant, au 31 décembre 2022, le Groupe n'est implanté dans aucun pays visé par la liste française des ETNC (états ou territoires non coopératifs) ou la liste dite « noire » de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs.

La politique du Groupe Gévelot est de prendre toutes les mesures pour ne pas être impliqué, sciemment ou non, dans des opérations frauduleuses. Le Groupe suit les recommandations de l'OCDE et les évolutions internationales sur ce thème.

Les actions mises en œuvre

- Existence et diffusion aux équipes Finance du Manuel financier Groupe décrivant toutes les règles financières obligatoires et applicables.
- Existence et application d'une politique de prix de transfert conforme aux principales recommandations de l'OCDE.

- Suivi permanent et diffusion de la liste française des ETNC (états ou territoires non coopératifs) ou la liste dite « noire » de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs. Rajout de ces pays à la liste des pays bloqués dans le CRM du Groupe et nécessitant une analyse approfondie par le Responsable conformité groupe.

Résultats et KPI



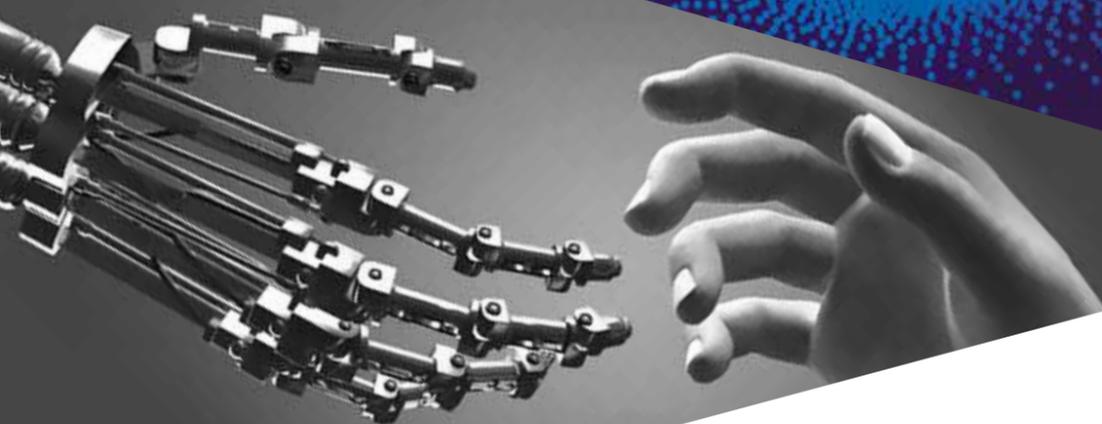
1
CONTRÔLE FISCAL
OUVERT EN 2022
SUR LES SOCIÉTÉS
DANS LE PÉRIMÈTRE
DPEF



0 %
CONTRÔLE AYANT
GÉNÉRÉ EN 2022
UN REDRESSEMENT
FISCAL LIÉ À DE
L'ÉVASION FISCALE



Gévelot



3. PERSPECTIVES

UN AVENIR RESPONSABLE

Le Groupe Gévelot s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses performances RSE et les résultats obtenus pour l'année écoulée confortent le Groupe dans sa démarche de responsabilité sociétale.

Ainsi, Gévelot renforce ses actions pour l'année à venir notamment dans le cadre de son programme RSE engagé depuis 2018.

De plus, Gévelot qui a mis en œuvre l'éco-conception des produits PCM dès le début des années 2000, continue ses efforts pour développer des produits, qui non seulement consommeront moins d'énergie mais seront prévus avec un moindre encombrement réduisant ainsi l'emballage nécessaire à son transport. Le TCO (Total Cost Of Ownership) a toujours été pour le Groupe le fil directeur des produits et systèmes commercialisés. Il prend aujourd'hui toute son importance dans un monde de raréfaction de la ressource.

Le Groupe est aussi engagé à fournir à ses clients des produits à forte valeur ajoutée sur leur chaîne de production. Il intervient également sur les nouveaux segments de marché liés à la transition énergétique comme par exemple le lithium ou la biomasse.

D'autre part, le Groupe s'attache à rester agile et adaptable, deux des attributs les plus importants dont les entreprises auront besoin pour réussir à l'avenir. L'adaptabilité est importante car l'environnement d'exploitation évolue très rapidement et le rythme rapide des changements technologiques a rendu le marché instable et imprévisible. L'agilité permet aux entreprises de se lancer sur de nouveaux marchés. Les besoins des clients changent constamment et pour répondre à l'évolution des marchés, nos méthodes d'innovation et de production devront disposer de modes de fonctionnement flexibles, d'outils de production reconfigurables et de ressources humaines adaptées.

Les modèles classiques d'organisation du travail et de formation devront être adaptés pour fournir les compétences requises par les évolutions techniques.

Enfin, **la digitalisation** impulsée par un Monde connecté concerne toutes les entreprises d'aujourd'hui et du futur.

Le simple fait de mettre en œuvre une technologie n'entraîne pas une transformation numérique, mais il sera essentiel pour notre organisation de tirer le potentiel de ces innovations. En fait, la transformation numérique est celle de l'entreprise.

Le terme «*transformation*» désigne un changement fondamental dans les activités quotidiennes d'une organisation, allant des types de produits et services qu'elle produit à la manière dont elle les fournit. La transformation numérique du commerce consiste à faire les choses différemment, à créer de nouvelles conceptions commerciales en combinant les technologies numériques pour estomper les frontières entre le monde physique et le monde virtuel. Il ne s'agit pas seulement d'automatiser ou d'insérer une technologie dans un processus existant. La transformation numérique est la réinvention d'une organisation grâce à l'utilisation de la technologie numérique pour améliorer ses performances et servir ses mandants.

L'objectif est de créer et d'offrir une nouvelle valeur ajoutée aux clients, pas seulement d'améliorer ce qui est déjà fait ou offert. Les activités numériques offrent d'énormes possibilités d'innovation et d'avantage concurrentiel. La création de cette valeur nécessite de repenser nos modes de fonctionnement et Gévelot a déjà digitalisé certaines opérations (notamment le cycle commandes/facturations fournisseurs) et poursuit ses réflexions en ce sens.

**Gévelot**

4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La note méthodologique présente les différentes étapes de construction de la Déclaration de Performance Extra Financière 2022 du Groupe Gévelot. Ainsi, le protocole de sélection des risques, la définition du périmètre et les définitions des notions répertoriées dans la Déclaration de Performance Extra Financière sont communiqués dans cette note.

Elle est disponible au siège social de Gévelot situé 6 boulevard Bineau à Levallois-Perret et est consultable sur demande en adressant un courrier à l'adresse postale du Groupe ou un email à : contact@gevelot-sa.fr

PLAN DE LA NOTE MÉTHODOLOGIQUE

A - Définition du périmètre

- Organisation générale
- Règles d'intégration
- Variation du périmètre
- Fréquence de reporting
- Période et historique
- Périmètre et organisation

B - Procédure de reporting et calendrier

- Responsabilités
- Calendrier

C - Contrôles et vérifications

- Vérification externe
- Contrôles internes

D - Processus de mesure et de calcul

- Calculs des données et hiérarchisation des approches
- Méthodes de mesures, de calculs et standards utilisés

E - Définitions des indicateurs et règles de calcul

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Gévelot SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GEVELOT SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection n°3-1862 portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A.225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- La déclaration consolidée de performance extra-financière porte sur un périmètre limité aux entités de France, Allemagne, Italie, Chine, Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada, Moyen-Orient, Colombie et Australie ce qui représente 92 % de l'effectif total du Groupe Gévelot SA.

- De plus, concernant le KPI « Part d'achats effectués en local », ce dernier ne couvre pas le périmètre décrit ci-dessus mais un périmètre plus restreint. En effet, les informations relatives au Canada, Royaume-Uni, Middle-East et Etats-Unis ne sont pas disponibles et par conséquent non consolidées dans l'indicateur.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - *Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre janvier 2023 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Direction générale, Administration et finances, Gestion des risques, Conformité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
 - nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225 102 1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
 - nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection de sites : France (PCM SA, PCM Europe SAS, PCM Manufacturing France SAS et PCM Technologies SAS), Allemagne (PCM Deutschland GmbH), Italie (PCM Group Italia Srl), Royaume-Uni (PCM Group UK Ltd), Chine (PCM Suzhou Co. Ltd), USA et Canada (PCM USA Inc., PCM Artificial Lift Solutions Inc., Cougar W et Cougar M), Moyen-Orient (PCM Middle East FZE), Colombie (PCM Colombia S.A.S) et Australie (PCM Group Australia PTY Ltd.) ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
 - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
 - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection de sites contributeurs, à savoir France (PCM SA, PCM Europe SAS, PCM Manufacturing France SAS et PCM Technologies SAS), Allemagne (PCM Deutschland GmbH), Italie (PCM Group Italia Srl), Royaume-Uni (PCM Group UK Ltd), Chine (PCM Suzhou Co. Ltd), USA et Canada (PCM USA Inc., PCM Artificial Lift Solutions Inc., Cougar W et Cougar M), Moyen-Orient (PCM Middle East FZE), Colombie (PCM Colombia S.A.S) et Australie (PCM Group Australia PTY Ltd.), et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
 - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;
- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2023

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Romain Bardoz
Associé

Aurélie Cornetto
Directrice
Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs relatifs à l'exercice 2022 :

- Taux de fréquence
- Taux de gravité
- Taux de féminisation
- Nombre de managers formés au programme Driving Change
- Évolution du nombre de e-learning entre 2021 et 2022
- Évolution du nombre d'actions RSE réalisées
- Évolution du volume de déchets DIB/DID
- Part d'achats effectués en local
- Degré d'implication du Groupe Gévelot dans la prévention et la lutte contre la corruption
- Taux de contrôles ayant généré un redressement fiscal en 2022
- Nombre d'accidents total
- Nombre d'alternants dans le Groupe
- Nombre d'accords sur la mise en place de plans d'épargne retraite
- Nombre d'heures de formation données sur 2022
- Nombre d'actions RSE réalisées dans le Groupe
- Consommation d'eau
- Taux de service fournisseurs
- Pourcentage d'employés potentiellement exposés aux risques de corruption ayant suivi l'e-learning « Prévention et lutte contre la corruption »
- Nombre de contrôles fiscaux

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Organisation de la journée sécurité
- Adhésion des entités françaises à l'association « Elles Bougent »
- Signature d'accords permettant une augmentation des salaires en réponse à l'inflation
- Création d'une académie du leadership
- Réalisation d'une analyse du cycle de vie d'un modèle de pompe significatif
- Mise en service de la plateforme TrackDechets
- Mise en place de plans d'animation avec les fournisseurs
- Mise à jour de la procédure interne de recueil des signalements
- Ajout des pays figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs dans le CRM du Groupe



Société Anonyme au capital de 26 586 350 euros
Siège social : 6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret
562 088 542 R.C.S. Nanterre
www.gevelot-sa.fr

6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

www.gevelot-sa.fr

